



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale par les États qui lancent des objets sur une orbite ou sur une autre trajectoire extra-atmosphérique

**Note verbale datée du 25 juillet 2024, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de l'Égypte auprès
de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément au paragraphe 1 de la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1961, des renseignements relatifs à l'immatriculation de MISRSAT-2 (voir annexe)¹.

¹ Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 30 juillet 2024.



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par l'Égypte*

[Original : anglais/arabe]

MISRSAT-2

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2023-187B
Nom de l'objet spatial	MISRSAT-2
État d'immatriculation	Égypte
Autres États de lancement	Chine
Date et territoire ou lieu de lancement	4 décembre 2023 à 04 h 10 mn 14 s UTC ; Centre de lancement de satellites de Jiuquan (Chine)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	97,4 minutes
Inclinaison	98,1 degrés
Apogée	646,8 kilomètres
Périgée	631,3 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Observation de la Terre
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Agence spatiale égyptienne
Lanceur	LM-2C

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.